



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 9 mai 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 18-05-09-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 18-05-09-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018 : ADOPTION**

CA 18-05-09-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 18 avril 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 18-05-09-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 18-05-09 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-05-09, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2 OFFRE DE SERVICE DE LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la convention de service de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges est venue à échéance le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT les propositions reçues dans le processus pour la bonification des avantages de la dernière convention avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la proposition finale de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'accepter** l'offre de service pour une période de trois ans avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** l'offre de service.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.3 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

#### 5.1.3.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PONTIAC – NOUVELLE RÈGLE POUR LES CHASSEURS RÉSIDENTS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### 5.1.3.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE L'ASSOMPTION – DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### 5.1.3.3 RÉSOLUTIONS DES MRC DE ROUVILLE ET D'AVIGNON – PROBLÉMATIQUE DE LA « RENOUEE DU JAPON » – ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-03-044 de la MRC de Rouville concernant la problématique de la « renouée du Japon » comme espèce exotique envahissante;



CONSIDÉRANT QUE cette plante envahissante empêche les autres espèces de pousser, appauvrit la biodiversité, cause des dommages aux infrastructures, limite l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'appuyer** la MRC de Rouville dans sa démarche de sensibiliser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à l'impact de la renouée du Japon sur les citoyens et leur demander d'outiller les municipalités pour aider les citoyens à faire face à cette plante exotique envahissante;

**de transmettre** une copie de la présente résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et à la députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement, madame Marie-Claude Nichols.

**Proposition adoptée.**

#### **5.1.3.4 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MATAWINIE - CHAMP DE COMPÉTENCE LORS D'UN INCIDENT/ACCIDENT SUR LES ROUTES PROVINCIALES : APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-119-2018 de la MRC de Matawinie concernant le champ de compétence lors d'un incident/accident sur les routes provinciales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont régulièrement appelées à intervenir avec leurs équipements lors d'incident ou accident sur les routes provinciales en raison de la non-disponibilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ou de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'obtiennent aucun remboursement des frais encourus pour leurs interventions sur les routes provinciales qui se doivent d'être sous la responsabilité du MTMDET ou de la SQ;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'appuyer** la MRC de Matawinie dans sa demande au MTMDET de prendre ses responsabilités lors d'incident ou accident sur les routes provinciales ou, dans l'impossibilité, de rembourser à la municipalité les frais encourus pour ses services rendus;

**de transmettre** une copie de la présente résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la Montérégie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, à la députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement, madame Marie-Claude Nichols, à la Fédération québécoise des municipalités,



à l'Union des municipalités du Québec, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.5 RÉSOLUTION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) DE VAUDREUIL-SOULANGES - PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 NOMINATION À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GÉOMONT : APPROBATION**

CONSIDÉRANT la proposition de la présidente de GéoMont, madame Mylène Élément, de nommer monsieur Pier-Olivier Tremblay, spécialiste en géomatique à la MRC, à titre de membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le nombre important d'intervenants des divers ministères qui siègent sur le conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif et les positionnements qui peuvent en découler pour la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme en matière Info territoire au Québec;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson  
APPUYÉ PAR : monsieur Yvan Cardinal et résolu**

**d'approuver** la nomination de monsieur Pier-Olivier Tremblay, spécialiste en géomatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à titre de membre du conseil d'administration de GéoMont.

**Proposition adoptée.**

**5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1 INSPECTEURS (2) AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL - POSTES POUR ÉTUDIANTS : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 18-01-17-11 autorisant le recrutement de deux inspecteurs au fonds de voirie régional pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience des candidats retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des inspecteurs doit être respectée en leur fournissant des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC;



CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro CA 18-01-17-12) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2018 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'entériner** la réembauche de messieurs Frédérick Lecompte-Lasalle et Jean-Michel Brunet pour une durée déterminée de 16 semaines, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 17 août 2018, tous les deux à titre d'inspecteur au fonds de voirie régional, pour un maximum de 30 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur et **de fournir** des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC, pour assurer leur sécurité.

**Proposition adoptée.**

**7.2 AGENTS (4) DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT - POSTES POUR ÉTUDIANTS : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT la résolution CA 18-01-17-10 autorisant le recrutement de quatre agents de sensibilisation en environnement pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation des candidat(e)s retenu(e)s;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro CA 18-01-17-12) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2018 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT la journée d'examens universitaires de madame Frédérique Dubé le 1<sup>er</sup> mai 2018;

CONSIDÉRANT les deux stages effectués par madame Ndèye Thiaba Sène en gestion des matières résiduelles à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'entériner** l'embauche de messieurs Keven Rousseau et Haris Telemsani et la réembauche de madame Ndèye Thiaba Sène, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 17 août 2018 ainsi que l'embauche de madame Frédérique Dubé pour la période du 30 avril au 17 août 2018, tous les quatre pour une durée déterminée de 16 semaines à titre d'agent de sensibilisation en environnement pour un maximum de 30 heures par semaine selon la classe 1, échelon 1, à l'exception de madame Sène, selon la classe 1, échelon 3, de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**



### 7.3 STAGIAIRE EN GÉOMATIQUE (INFO TERRITOIRE) POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : OCTROI D'UN STAGE RÉMUNÉRÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 18-03-07-06 autorisant le recrutement d'un(e) stagiaire en géomatique (Info territoire) pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2018;

CONSIDÉRANT la demande d'un stage en milieu de travail d'une étudiante finissante du Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion des risques majeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM);

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 69 000 141 – 20 %;
- 02 13 001 141 – 80 %;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson**

**APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

**d'octroyer** un stage rémunéré à madame Tahio Isabel Arena Oropeza à titre de stagiaire en géomatique (Info territoire) d'une durée déterminée de 16 semaines, du 30 avril au 17 août 2018, pour 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la convention de stage.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 8.1.1 RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un suivi sur sa rencontre avec le nouveau directeur du centre de services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Capitaine Marc Robert, et il dit avoir confiance que les bonnes relations et la collaboration avec la Sûreté du Québec se poursuivront.

Monsieur Yvan Cardinal, préfet suppléant, quitte son siège à 13 h 46.

### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

#### 8.3.1 COMMUNIQUÉS DE PRÉVISION SUR LA CRUE DES EAUX : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges émet des communiqués de prévision sur la crue des eaux auprès des municipalités de son territoire en cette période à risque.



9. **COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

10. **ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

10.1 **COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

10.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

10.3 **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

10.4 **ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

11.1 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

11.1.1 **AVIS DE CONFORMITÉ**

11.1.1.1 **VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENTS NUMÉRO URB-300.17, URB-334 ET URB-335**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-300.17 a pour objet de modifier le Règlement de zonage URB-300 afin d'ajouter une zone commerciale C-404 et d'ajouter une grille des usages et des normes de la zone C-404;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de concordance numéro URB-334 a pour objet de modifier le Règlement de zonage URB-300, le Règlement de lotissement URB-301, le Règlement de construction URB-302 et le Règlement sur les permis et certificats URB-303 aux fins d'assurer la conformité au Règlement numéro 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-335 a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro URB-300.17, URB-334 et URB-335 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro URB-300.17, URB-334 et URB-335 de la ville de Coteau-du-Lac.

**Proposition adoptée.**



### 11.1.1.2 VILLE D'HUDSON - RÈGLEMENTS NUMÉRO 525.1-2018, 527.1-2018 ET 701-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 525.1-2018 a pour objet de modifier le Règlement numéro 525 sur le plan d'urbanisme afin d'identifier des secteurs à risque de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 527.1-2018 a pour objet de modifier le Règlement numéro 527 sur le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 701-2018 a pour objet de modifier le Règlement numéro 526 sur le zonage afin d'interdire la construction d'un bâtiment principal dans la plaine inondable de faibles courants 20-100 ans;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 525.1-2018, 527.1-2018 et 701-2018 de la ville d'Hudson indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 525.1-2018, 527.1-2018 et 701-2018 de la ville d'Hudson.

**Proposition adoptée.**

### 11.1.1.3 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENTS NUMÉRO 304-10-2018 ET 395-6-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-10-2018 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-6-2018 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements, afin de :

- Modifier certaines dispositions relatives à certains usages;
- Apporter des corrections;
- Régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires;
- Régir les conditions à certains abattages d'arbres;
- Modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement;
- Modifier le périmètre du noyau villageois;
- Intégrer des dispositions relatives aux contraventions, pénalités et recours;
- Retirer une norme sur les enseignes;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 304-10-2018 et 395-6-2018 de la municipalité des Cèdres indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 304-10-2018 et 395-6-2018 de la municipalité des Cèdres.

**Proposition adoptée.**



#### 11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-14

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-14 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de :

- Modifier les dispositions relatives à un garage isolé;
- Modifier les dispositions relatives à l'amarrage;
- Modifier les dispositions relatives à une cheminée;
- Modifier les dispositions relatives au remplacement et à l'entretien des arbres;
- Modifier les dispositions relatives au stationnement et à l'entreposage extérieur et au remisage de véhicules de loisirs, de camping et récréatifs;
- Ajouter les dispositions relatives au service au volant;
- Modifier le plan de zonage relativement à certaines zones;
- Modifier les grilles des spécifications de certaines zones;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-14 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-14 de la municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

#### 11.1.1.5 MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR - RÈGLEMENTS NUMÉRO 155-1 ET 224-2017

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 155-1 a pour objet de modifier le Règlement numéro 153 relatif au plan d'urbanisme en détachant une partie de la zone d'affectation Conservation – Mont Rigaud pour les rattacher à la zone d'affectation résidentielle « C » Mont Rigaud et de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin de détacher une partie de la zone conservation « Cons-13 » pour la rattacher à la zone résidentielle « RC-15 »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 224-2017 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 155-1 et 224-2017 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 155-1 et 224-2017 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

**Proposition adoptée.**



### 11.1.1.6 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1273-10, 1275-266, 1276-13, 1277-21, 1741 ET 1743

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1273-10 a pour objet de modifier le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier l'article 4.2.2.4 concernant la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-266 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier le plan de zonage et permettre l'ajout de normes concernant l'aménagement des terrains, des aires de stationnement et des aires d'entreposage dans les secteurs du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340, dans l'optique d'améliorer les interfaces du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la route Harwood;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1276-13 est un règlement omnibus modifiant le Règlement de construction numéro 1276;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1277-21 est un règlement omnibus modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1741 a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Investissement LINQ Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion » incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'alimentation souterraine des services, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1743 a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1273-10, 1275-266, 1276-13, 1277-21, 1741 et 1743 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-05-09-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1273-10, 1275-266, 1276-13, 1277-21, 1741 et 1743 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

### 11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

### 11.3 HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'il siège sur un comité technique dans le cadre du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges avec monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains. Une rencontre a eu lieu à la Ville de Vaudreuil-Dorion avec les représentants du ministère et le dossier suit son cours. Le gouvernement devrait annoncer d'ici la fin du mois de juin l'achat des terrains pour la construction de l'hôpital. Il informe également qu'un comité de voisinage sera créé et sera responsable de la coordination entre les ministères et les différentes clientèles. Monsieur Malo sera le représentant de la MRC à ce comité.



**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**12.2.1 LOGEMENT SOCIAL**

**12.2.1.1 RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LA CRÉATION DES OFFICES RÉGIONAUX D'HABITATION : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que le Salon de vins de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges aura lieu le 16 mai 2018.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 18-05-09-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Martel**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

**que la séance soit levée à 13 h 54.**

**Proposition adoptée.**



---

PATRICK BOUSEZ  
Préfet



---

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier